

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONToux - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 020-260/08/CC

■ Opération d'Intérêt National Euroméditerranée Zone d'Aménagement Concerté Cité de la Méditerranée - Réalisation d'un Pôle Hospitalier - Engagement d'une procédure de déclassement d'un domaine public routier communautaire.
DUFHOP 08/1053/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C) Cité de la Méditerranée, développée par l'Etablissement Public Euroméditerranée, constitue un projet phare de l'opération d'intérêt national Euroméditerranée qui répond à une ambition métropolitaine et internationale forte de la Ville de Marseille.

En application des articles R 311-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, le dossier de création de Z.A.C a été approuvé par arrêté préfectoral du 30 décembre 2005.

L'E.P.A.E.M a été saisi du projet porté par la Fondation Hôpital Ambroise Paré consistant à regrouper sur Euroméditerranée les deux hôpitaux privés Ambroise Paré et Paul Desbief.

Et il en résulte le projet de création d'un pôle hospitalier de 400 à 500 lits spécialisé autour de pôle d'excellences nécessitant la réalisation d'un bâtiment d'une superficie estimée aujourd'hui à 43 500 m² SHON.

Cette opportunité constitue un atout majeur pour Euroméditerranée dont le périmètre est entièrement intégré dans la Zone Urbaine Sensible (Z.U.S) Centre Nord. A ce titre, la politique de santé publique constitue, pour l'Etat et ses partenaires, une priorité d'intervention.

La création d'un nouveau pôle hospitalier dans le secteur centre-nord de Marseille contribuera au rééquilibrage de l'offre de santé à l'échelle de la Ville, correspondant en cela aux objectifs et enjeux de l'Agence Régionale d'Hospitalisation.

Au plan fonctionnel, la réalisation d'un hôpital nécessite une emprise au sol d'un seul tenant.

De ce fait il est envisagé de déclasser du domaine public la section de la rue de Ruffi comprise entre la rue Melchior Guinot et la rue Désirée Clary et entre les deux îlots concernés par le projet.

Cette suppression de voirie est approuvée par le programme des équipements publics sur lequel la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole s'est prononcé le 17 Décembre 2007.

Aussi, il est proposé que le Conseil de Communauté approuve l'engagement d'une procédure de déclassement du domaine public routier de la portion de la rue de Ruffi comprise entre la rue Melchior Guinot et la rue Désirée Clary à Marseille.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la voirie routière ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi ordinaire 2005-809 du 20 Juillet 2005 ;
- Délibération n° URB 003-1156/07/CC du 17 Décembre 2007 par laquelle la Communauté Urbaine a donné son accord sur le programme modifié des Equipements publics relevant de sa compétence.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la réalisation d'un nouveau pôle hospitalier porté par la fondation Hôpital Ambroise Paré sur le périmètre d'Euroméditerranée nécessite emprise au sol d'un seul tenant et qu' il convient que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole engage une procédure de déclassement du domaine public de la portion de la rue de Ruffi comprise entre la rue Melchior Guinot et la rue Désiré Clary à Marseille nécessaire à cette opération.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'engagement de la procédure de déclassement du domaine public communautaire de la portion de voie de la rue de Ruffi comprise entre la rue Melchior Guinot et- la rue Désirée Clary à Marseille 3ème arrondissement dans le périmètre de Euroméditerranée.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la procédure.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Voirie - Signalisation

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN